Chères Electrices, chers Electeurs,

A tous ceux qui ont assez de la Politique et des politiciens et qui veulent choisir librement des hommes pour leur compétence et leurs aptitudes à la fonction législative,

A tous ceux qui se souviennent que la fonction d'un député est précisément celle d'un législateur et non celle d'un politicien, qui, sans parti-pris politique, aspirent à une gestion rigoureuse des intérêts nationaux et qui pensent qu'il y faut des hommes qualifiés, je soumets les titres qui peuvent me donner une vocation, toute particulière, à l'exercice du mandat législatif.

Ces titres sont ceux d'un spécialiste des affaires publiques.

1°) **FORMATION JURIDIQUE :** Doctorat en Droit, avec trois diplômes, dont le diplôme de droit public — Licence ès Lettres — Préparation de l'agrégation des Facultés de Droit.

2°) **EXPERIENCE ADMINISTRATIVE :** 25 ans de carrière préfectorale comme sous-préfet et secrétaire général de Préfecture, ensuite comme magistrat administratif, en qualité de Conseiller, puis de Commissaire du Gouvernement près de deux tribunaux administratifs.

3°) **ACTION :** Comme maire d'une modeste commune de 164 habitants de la banlieue toulousaine, j'ai augmenté en 10 ans le patrimoine communal d'une valeur de 48 millions francs, tout en diminuant constamment les impôts communaux, qui sont en voie de disparition, et en réalisant un bienfait d'ordre social avec la création d'une maison de retraite pour vieillards.

Comme conseiller général de la Haute-Garonne, je me suis consacré à l'amélioration des conditions de la vie rurale (adductions d'eau, électrifications, voirie, amélioration de l'habitat).

4°) **CITOYENNETE TOULOUSAINE :** Issu d'une famille toulousaine, ayant fait toutes mes études à Toulouse, maire d'une commune de l'arrondissement de Toulouse et conseiller général d'un canton suburbain limitrophe du canton sud de Toulouse.

Ces aptitudes, je vous offre de les employer, comme je l'ai fait dans ma commune et dans mon canton, dans un esprit de solidarité fraternelle, avec tous ceux qui peinent quotidiennement pour assurer l'existence matérielle de leur famille, pour aider les classes laborieuses dans ses aspirations vers le mieux-être social.

Voici, succinctement, quelques exemples de mes idées :

PROBLEME FISCAL : PROBLEME N° UN

Mes fonctions de Conseiller d'un Tribunal administratif, qui possède précisément dans ses attributions les questions fiscales, m'ont permis de suivre de très près les problèmes de plus en plus irritants qu'elles posent. J'ai longuement étudié, par ailleurs, tous les projets de réforme présentés par les organisations industrielles et commerciales, par les organisations artisanales et l'U.D.C.A., par les organisations agricoles et la propriété bâtie, par les techniciens privés, par la Confédération générale de l'Epargne, par les centrales syndicales ouvrières, par la commission Loriot instituée par le décret du 7 avril 1952 et par le « comité des sages » institué par arrêté du 10 mars 1955.

Il est évidemment impossible de se lancer dans des développements. Je rappellerai simplement :

Que nous avons un système ne demandant à l'impôt direct que 14 % des ressources fiscales et près de 80 % à la fiscalité indirecte ou à incidence indirecte, par le fait d'un **accroissement monstrueux qui frappe abusivement tous les travailleurs et oblige le commerçant, assailli par des difficultés professionnelles croissantes à procéder à des perceptions exorbitantes pour le compte de l'Etat.**

La **complexité de la législation fiscale** est telle que les contribuables sont dans l'impossibilité de connaître leurs obligations exactes et que les divergences d'interprétation entre services, les variations fréquentes de la loi créent l'impression d'un arbitraire qui ne traduit cependant que l'embarras de l'Administration.

Et il y aurait encore beaucoup à dire.

Les grandes lignes d'une réforme doivent tendre à plus de justice fiscale en diminuant considérablement la proportion des impôts à incidence indirecte dans le montant des recettes budgétaires ; en simplifiant le maquis des impôts et des taxes en les réduisant par voie de fusion ; **en supprimant les privilèges fiscaux pour rétablir l'égalité des sacrifices devant l'impôt,** en discriminant par exemple les investissements « utiles » des investissements somptuaires ; en réduisant le taux de l'impôt et, enfin, **en pratiquant une rigueur budgétaire** dont on tend malheureusement à s'écarter avec le système dit des « impasses » **(1.300 milliards en perpective!) Que de gaspillages à éviter! Que d'économies à réaliser!**

QUANT A L'AGRICULTURE, je considère comme conditions indispensables de sa prospérité :

D'organiser la **protection des récoltes** contre les fléaux atmosphériques, tant par des moyens techniques que par un système rationnel d'assurances ;

D'obtenir une juste **indexation des prix agricoles ;**

De développer l'**enseignement agricole et la vulgarisation,** pour laquelle la France reste un des pays les plus mal partagés ;

D'élargir les possibilités du **crédit ;**

De procurer aux jeunes agriculteurs des **conditions de vie modernes et confortables.**

QUANT AUX PROBLEMES DE L'ENSEIGNEMENT qui commandent l'avenir de nos enfants, j'en suis un prosélyte ardent et je viens de lancer un système permettant de **démocratiser la culture,** qui doit cesser d'être le monopole de quelques-uns et de la répandre largement dans tous les milieux.

Pourquoi suis-je Radical Indépendant ?

Après avoir été un « enfant de la Dépêche » et avoir connu, depuis 1918, l'affection du vénéré Maurice Sarraut, du temps où M. Bourgès-Maunoury était un illustre inconnu rue Bayard, j'ai eu la tristesse de constater les changements qui s'y sont produits depuis lors. C'est ainsi, par exemple, qu'on alla, à l'occasion des élections cantonales de 1955, pour faire échec à ma candidature, jusqu'à user de la fausse information (« La Dépêche du 16 avril 1955)... ce qui ne m'empêcha d'ailleurs pas d'être élu.

Pour moi, je reste fidèle à la conception qu'avait Ledru Rollin du parti radical : « des hommes qui veulent faire entrer dans la réalité de la vie le grand symbole de la liberté, de l'égalité et de la fraternité » et à celle de Jammy Schmidt, selon laquelle il doit entrer dans l'esprit et le cœur de tout radical sincère que son parti doit être celui de la justice telle que la conscience humaine, toujours perfectible, peut la concevoir sans cesse, avec plus de sensibilité et d'intelligence.

Roger LE GOUX

Docteur en Droit (diplômé de Droit public)

Licencié ès Lettres

Conseiller de tribunal administratif

Conseiller général de la Haute-Garonne

Maire de Péchabou

RADICAL INDEPENDANT

Remplaçant éventuel : **Gérard SONNET**



Imprimerie CLÉDER - Toulouse